



Conseil Municipal du 22 avril 2026
Salle du Conseil Municipal à Villemur-sur-Tarn

Extrait du Registre des Délibérations

Envoyé en préfecture le 04/05/2026

Reçu en préfecture le 04/05/2026

Publié le 04/05/2026

ID : 031-213105844-20260422-DELIB2026032-DE



Délibération 2026-032

Election des délégués au Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Eaux de Villemur-Sur-Tarn (SIEVT)

L'An deux mille vingt-six et le mercredi 22 avril à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Villemur-sur-Tarn se sont réunis au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de M. Serge MOULET, Maire, sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 09 avril 2026.

Présents

M. Serge MOULET, Mme Caroline VILLA, Mme Sabrina ROMERO, M. Pierre CRESUT, Mme Nathalie GILARD, M. Jean-Louis LATUGAYE, Mme Jade MALAFOSSE, M. Jacques ASO, Mme Laure PICARD, M. Christophe MAZZOLENI, M. Mickael MOULON, M. Eric ESPANOL, Mme Brigitte BERTO, M. Frédéric BURGALAT, M. Hervé BENECH, Mme Océane HILLAIRET, M. Guillaume TURROQUES, Mme Chloé PLACIER, M. Michel NOT, Mme Nathalie BLATCHE, Mme Florence DELTORT, Mme Christine POMMEREUL, M. Daniel REGIS, M. Olivier DE BENEDICTIS.

Conseillers ayant donné pouvoir

M. Quentin DUROS a donné pouvoir à Mme Jade MALAFOSSE,
Mme Audrey RAMOND a donné pouvoir à Mme Laure PICARD,
Mme Céline CAMMAS a donné pouvoir à Mme Océane HILLAIRET,
Mme Sonia GOMEZ a donné pouvoir à Mme Brigitte BERTO,
Mme Louise MICHARD a donné pouvoir à M. Olivier DE BENEDICTIS.

Conseillers absents

Aucun.

Secrétaire de séance

M. Pierre CRESUT.

**Membres en
exercice - 29**

**Membres présents -
24**

Pouvoirs - 05

Membres absents - 0



Exposé

Ce syndicat est compétent pour l'eau potable sur un territoire qui rassemble les communes de Bessières rive droite du Tarn, de Mirepoix-Sur-Tarn, Bondigoux, Layrac-Sur-Tarn, Villemur-Sur-Tarn et le Born.

Conformément aux statuts du Syndicat Intercommunal des Eaux de Villemur-Sur-Tarn (SIEVT), Monsieur le Maire rappelle qu'il convient d'élire, selon les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, **6 délégués titulaires** et **3 délégués suppléants**, afin de représenter la Commune et de siéger au sein du Comité Syndical.

Considérant que cette élection doit intervenir au scrutin secret et à la majorité absolue des membres de l'organe délibérant,

Il est procédé aux opérations de vote dans les conditions règlementaires, ci-dessus rappelées.

Sont candidats : M. Serge MOULET, M. Jacques ASO, Mme Laure PICARD, M. Christophe MAZZOLENI, M. Eric ESPANOL, M. Frédéric BURGALAT en tant que délégués titulaires.

Sont candidates : Mme Nathalie GILARD, Mme Brigitte BERTO, Mme Chloé PLACIER, en tant que déléguées suppléantes.

Après dépouillement, les résultats du scrutin sont les suivants :

Nombre de votants	29
Nombre de suffrages déclarés nuls	4
Nombre de bulletins blancs	0
Nombre de suffrages exprimés	25

Décision

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le Conseil Municipal, DECIDE :

- **De proclamer élus 6 délégués titulaires au SIEVT : M. Serge MOULET, M. Jacques ASO, Mme Laure PICARD, M. Christophe MAZZOLENI, M. Eric ESPANOL, M. Frédéric BURGALAT ;**
- **De proclamer élus 3 déléguées suppléantes au SIEVT : Mme Nathalie GILARD, Mme Brigitte BERTO, Mme Chloé PLACIER ;**
- **De mandater** Monsieur le Maire pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision.

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité que la présente délibération a fait l'objet des formalités de transmission et de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.



Résultats du vote

Votants – 29 | Pour – 25 | Contre – 00 | Abstention – 00 | Bulletins nuls – 04

La Secrétaire de séance,



Pierre CRESUT

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Serge MOULET